

|                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>ELUS : 11</p> <p>EN FONCTION : 11</p> <p>PRESENTS : 6</p> <p>VOTANTS : 8</p> | <p align="center"><b>COMMUNE DE MIZOËN</b></p> <p align="center"><b>Procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                       | <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 20 mai 2025</p>                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                       | <p><b>Étaient présents :</b> MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise</p> <p><b>Étaient excusés :</b> JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine),</p> <p><b>Était absent :</b> VENERA Christophe, BERARD Guy</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> PINATEL François</p> |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00, et constate que le quorum est atteint.

#### Ordre du jour

| Délibération n° | Objet                                                                                                              |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 21 et 28 mars 2025                                      |
| 2025-27         | Compte-rendu des délégations consenties au Maire                                                                   |
| 2025-28         | Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels                                                 |
| 2025-29         | Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession                                               |
| 2025-30         | Acquisition de la parcelle A435                                                                                    |
| 2025-31         | Acquisition de parcelles à la Fournela                                                                             |
| 2025-32         | Vente de la parcelle AB717 à la Fournela                                                                           |
| 2025-33         | Requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village – attributions des marchés |
|                 | Restructuration des services techniques à la Combe – attribution des marchés                                       |
| 2025-34         | Restauration de la grange de la Piare au hameau des Clots                                                          |
| 2025-35         | Sécurisation de l'alimentation en eau potable                                                                      |
| 2025-36         | Modification du budget principal 2025 : décision n°1                                                               |
| 2025-37         | Subventions aux associations et sportifs de haut niveau                                                            |
| 2025-38         | Cadeau de départ à la retraite                                                                                     |
|                 | Questions diverses                                                                                                 |

#### Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 21 et 28 mars 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver les procès-verbaux des conseil municipaux des 21 et 28 mars 2025 :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/27 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu des délégations consenties par délibération du 8 juillet 2020 :

*Renouvellement des adhésions pour 2025 :*

- Association des Maires Ruraux de l'Isère départementale + nationale : 116€
- Association des Maires Ruraux de France (site internet) : 220€

*Engagement du personnel temporaire (accroissement temporaire et saisonnier d'activité) :*

- VENERA Philippe : du 17 avril au 31 octobre 2025 à temps complet,
- DA SILVA AZEVEDO José : du 12 mai au 19 septembre 2025 à temps complet,

*Décision du 20 mars 2025 :* acceptation du devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture d'une scie plongeante à batterie. Montant du devis : 1 273,62€ TTC.

*Décision du 21 mars 2025 :* acceptation du devis de l'entreprise HABITAT PLUS IMMOBILIER pour la réalisation de l'audit énergétique nécessaire à la vente de la maison Fournela. Montant du devis : 1 080,00€ TTC.

*Décision du 27 mars 2025 :* acceptation des devis de l'entreprise ATMO pour la réalisation du document d'arpentage nécessaire à la vente de la maison Fournela et du mesurage du local des Ors nécessaire à la signature du bail commercial. Montant des devis : 840,00€ TTC et 756,00€ TTC.

*Décision du 28 mars 2025 :* acceptation du devis de l'entreprise VINCENT JARDINS pour le fleurissement communal et des habitants. Montant du devis : 3 881,98€ TTC.

*Décision du 14 avril 2025 :* acceptation du devis de l'entreprise MARBRERIE DU SUD EST pour l'installation de l'ossuaire au cimetière. Montant du devis : 6 600,00€ TTC.

*Décision du 22 mai 2025 :* acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERNON Jérôme pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 2 900,16€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la date d'installation de l'ossuaire au cimetière sera réalisée dans l'été. La date sera communiquée dès confirmation par l'entreprise.

Le fauchage des voies communales (route d'Emparis...) sera réalisé du 16 au 20 juin.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/28 compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus en avril 2025 :

|                |                         |                                                               |         |
|----------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|---------|
| MICHEL Bernard | CARREFOUR               | Alimentation                                                  | 77,32€  |
|                | L'ENTREPOT DU BRICOLAGE | Quincaillerie belvédère                                       | 88,00€  |
|                | L'ENTREPOT DU BRICOLAGE | Gabion route Emparis                                          | 99,80€  |
|                | METRO                   | Déduction achat personnel                                     | -50,16€ |
|                | L'ENTREPOT DU BRICOLAGE | Tampon visite assainissement                                  | 25,26€  |
|                |                         | TOTAL                                                         | 240,22€ |
| JOUANNY Pascal | Divers                  | Fourniture confection pain de ménage pour le repas du cabaret | 54,06€  |

|                          |                    |                          |        |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------|
| DA SILVA<br>AZEVEDO José | Docteur Wittenberg | Visite médicale embauche | 30,00€ |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------|

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des remboursements de factures intervenus en avril 2025 présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/29 déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession

Monsieur le Maire a constaté à Singuineret qu'une cour privative séparée du domaine public par un muret et accessible depuis un escalier situé à l'intérieur de ce même muret, semble-t-il construit par les services communaux il y a plusieurs décennies, appartient au domaine public de la commune.

Après des recherches dans les archives, il s'avère que la parcelle sur laquelle est assise en partie cette cour appartenait au domaine privé de la commune mais que lors de la rénovation du cadastre dans les années 70, cette parcelle a été intégrée au domaine public. Son numéro ayant été attribué à une autre propriété privée.

L'acte de propriété de la maison à laquelle est rattachée cette cour ne mentionne pas cette surface de 39m<sup>2</sup>, ce qui confirme son intégration au domaine public. Aussi, Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation pour sécuriser la propriété des riverains.

Après avoir pris conseil auprès d'un notaire, il y a lieu de procéder au déclassement de ce délaissé de voirie du domaine public avant de le céder aux propriétaires jouissant de cette cour privative.

Cette procédure s'appuie juridiquement sur le code de la voirie routière (article L141-3) qui dispense d'enquête publique un déclassement avant cession dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte à la fonction de circulation de ce délaissé. Or, la circulation étant permise via le « Chemin qui monte », cette procédure peut être mise en œuvre pour cette régularisation.

Monsieur le Maire propose une cession à titre gratuit de ce délaissé après déclassement au motif que les actuels propriétaires jouissant de cette cour ont acheté leur propriété dans cet état sans avoir été informés de cette situation de fait.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la désaffectation du domaine public d'un délaissé de voirie du chemin qui monte avec cession à titre gratuit aux actuels propriétaires de la cour assise sur ce délaissé :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/30 acquisition de la parcelle A435

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les bâtiments de la Combe ont été construits sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Afin de permettre la restructuration de ces bâtiments, il s'avère nécessaire d'en maîtriser le foncier. Aussi, il a engagé des discussions avec ces propriétaires et formulé une proposition financière à chacun au tarif de 10€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition de la parcelle A435 d'une surface de 783m<sup>2</sup> au prix global de 7 830€ :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/31 acquisition de parcelles à la Fournela

Monsieur le Maire rappelle la situation du chemin de la Fournela dont l'emprise appartient en partie au domaine privé de la commune et pour l'autre partie à des propriétaires privés, dont Electricité de France. Afin de régulariser la situation juridique de cette voie privée ouverte à la circulation publique, Monsieur le Maire a proposé à EDF d'acquérir les parcelles suivantes :

| Références cadastrales | Contenance         | Nature | Estimation du domaine |
|------------------------|--------------------|--------|-----------------------|
| AB 616                 | 150 m <sup>2</sup> | Prés   | 45 €                  |
| AB 717                 | 416 m <sup>2</sup> | Terres | 125 €                 |
| AB 719                 | 69 m <sup>2</sup>  | Landes | 17 €                  |
| AB 721                 | 337 m <sup>2</sup> | Landes | 84 €                  |
| AB 743                 | 13 m <sup>2</sup>  | Landes | 3,50 €                |
| AB 836                 | 155 m <sup>2</sup> | Prés   | 46,50 €               |
| AB 839                 | 108 m <sup>2</sup> | Prés   | 32 €                  |
| AB 841                 | 22 m <sup>2</sup>  | Prés   | 7 €                   |

EDF a fait intervenir le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP qui a estimé l'ensemble des parcelles à 360€.

Il s'agira ensuite d'intégrer les parcelles d'emprise de cette voie de circulation au domaine public.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition des parcelles listées ci-dessus au prix de 360€ :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/32 vente de la parcelle AB717 à la Fournela

Monsieur le Maire rappelle qu'en lien avec son intégration au domaine public, le chemin de la Fournela sera dévié pour l'éloigner de quelques mètres de la maison Fournela, une division foncière des parcelles concernées a été réalisée dans cet objectif.

Ainsi, la parcelle AB717 ne supportera plus l'emprise de la future voie communale. Comme elle jouxte la maison Fournela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la céder à M. BONNARD pour son exploitation agricole, comme cela était convenu dans les discussions préalables.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la vente de la parcelle AB717 à M. BONNARD Colin dont le prix est intégré au prix de la maison :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre d'abstention : 1 (VINCENT Denise)

### Délibération n°2025/33 requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village – attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle que la dernière phase des travaux de requalification des espaces publics au village concerne la traversée du village et prévoit la sécurisation et l'aménagement de l'entrée Nord (lot 1) et la création d'une placette en lieu et place de la maison Alice (lot 2).

La consultation des entreprises a eu lieu via une procédure adaptée du 14 mars au 25 avril, 3 offres ont été réceptionnées et ouvertes par la commission d'appel d'offre le 28 avril 2025.

Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- Sécurisation et aménagement de l'entrée Nord :
  - o L'entreprise BARRUEL Eric pour un montant de 29 255€ HT, soit 35 106€ TTC
- Création d'une placette :
  - o L'entreprise GRAVIER TP pour un montant de 36 395€ HT, soit 43 674€ TTC

Le permis de démolir de la maison Alice a été délivré, les travaux seront réalisés en septembre. Les travaux de sécurisation et l'aménagement de l'entrée Nord seront réalisés courant juillet sous alternat.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution des marchés relatifs à la requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village comme présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Restructuration des services techniques à la Combe – attribution des marchés

Monsieur le Maire présente la procédure adaptée concernant la restructuration des bâtiments des services techniques à la Combe :

- Consultation des entreprises : du 15 avril au 16 mai 2025
- Ouverture des plis : 16 mai 2025
  - o Lot 1 démolition maçonnerie dallage : 0 offres
  - o Lot 2 fondations spéciales micropieux : 7 offres
  - o Lot 3 charpente couverture : 1 offre
  - o Lot 4 serrurerie menuiserie métallique : 4 offres

Le lot 1 a été déclaré infructueux faute d'offre déposée et relancé sans publicité comme le prévoit le code de la commande publique.

Au jour de la tenue du conseil municipal, l'analyse des offres n'était pas finie pour permettre aux élus de se prononcer sur l'attribution des marchés.

Cette délibération est ajournée.

### Délibération n°2025/34 restauration de la grange la Piare au hameau des Clots

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de restaurer la grange de la Piare dans laquelle se situe l'écomusée. Les travaux consistent en la création d'une fenêtre de toit en lieu et place des tôles polyester, la reprise de la couverture avec isolation et du plancher bois, l'installation d'un châssis à la baie fenière.

Outre la conservation de ce patrimoine local, l'objectif est d'affecter à ce bâti un nouvel usage, le logement du gardien du refuge dans de meilleures conditions, pour en assurer la pérennité et la transmission aux générations futures. Les planches informatives de l'écomusée seront remises en état et exposées ailleurs au village.

Le coût des travaux est de 36 098,93€ HT, détaillé comme suit :

|                                                                    |               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|
| - Charpente, couverture, du plancher et installation de fenêtres : | 32 958,93€ HT |
| - Maçonnerie :                                                     | 3 140,00€ HT  |

Les demandes de subventions suivantes ont été déposées :

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| ✓ Subvention du Département de l'Isère 25% :   | 9 025,00€ |
| ✓ Subvention de la CC Oisans 25% :             | 9 025,00€ |
| ✓ Subvention du Parc National des Ecrins 25% : | 9 025,00€ |
| ✓ Autofinancement de la Commune 25% :          | 9 023,93€ |

Le nom la Piare est issue d'un projet de fin d'études d'architecture mené par Madame Seydoux Valérie en 1998.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation des travaux de restauration de la grange la Piare au hameau des Clots :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/35 sécurisation de l'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire propose d'entreprendre des travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable comprenant :

- Le remplacement de 12 vannes au village pour 18 250€ HT, soit 21 900€ TTC,
- L'installation d'un compteur à la bergerie communale pour 14 200 € HT, soit 17 040€ TTC,
- La modification du système de remplissage du réservoir de Singuigneret pour 2 850€ HT, soit 3 420€ TTC,
- L'installation d'un réducteur de pression au réservoir des Murets pour 12 121,80€ HT, soit 14 546,16€ TTC.

Concernant l'installation d'un compteur à la bergerie, Monsieur le Maire rappelle que la réforme des redevances dues à l'agence de l'eau ne prévoit qu'une seule et unique dérogation, l'abreuvement des animaux d'élevage. Afin de déduire cette consommation des volumes assujettis, il y a lieu de pouvoir les mesurer.

La modification du système de remplissage du réservoir de Singuigneret consiste en l'installation d'un robinet commandé par un flotteur, d'un compteur sur le trop plein et la modification du bypass sur le réservoir de Singuigneret. En effet, la cinétique de l'eau entre les réservoirs de Clavans le Bas et de Singuigneret (situés ~ à la même altitude) présente un risque de rupture du remplissage du réservoir de Singuigneret en cas de sur sollicitation de la consommation (sécurité incendie, nettoyage des réservoirs ou tout autre problème technique sur les réservoirs de Clavans le Bas ou des Murets). En l'état actuel, le système de remplissage du réservoir de Singuigneret empêche une reprise normale de celui-ci et compromet la distribution d'eau potable des hameaux. De plus, le compteur sur le trop plein permettra de mesurer le volume produit par celui-ci et donc de quantifier les fuites sur le réseau.

L'installation d'un réducteur de pression au réservoir des Murets intervient sur les conseils de l'entreprise SAUR après la fuite survenue en septembre certainement due à une surpression dans la canalisation.

Enfin, le remplacement des 12 vannes au village représente la priorité 1 des travaux, elles sont manipulées avec difficulté et un risque élevé de casse.

Les demandes de subventions suivantes ont été déposées :

|                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| ✓ Subvention du Département de l'Isère 20% :                     | 9 484,00€  |
| ✓ Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 50% : | 23 711,00€ |
| ✓ Subvention de la CLE Drac-Romanche 20% (fonds privé) :         | 9 484,00€  |
| ✓ Autofinancement de la Commune 10 % :                           | 4 743,00€  |

Madame Denise VINCENT demande si ces travaux sont inscrits au budget, Monsieur le Maire répond qu'une décision modificative du budget devra intervenir pour les inscrire en espérant avoir un retour des subventions demandées d'ici là pour les inscrire également.

Monsieur le Maire précise que le remplacement des 12 vannes est urgent et qu'à minima, faute de subvention, ces travaux seront réalisés à l'automne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'obligation de transférer la compétence eau à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026 a été abrogée.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/36 modification du budget principal 2025 – décision n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIONNET Perrine qui explique que la présente décision modificative intervient pour permettre les écritures d'amortissement en abondant les comptes correspondants.

D'autres comptes sont abondés pour respecter l'équilibre budgétaire et inscrire par ailleurs de nouvelles recettes de fonctionnement :

| Section de fonctionnement                                                          |                 |                                                                  |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Recettes                                                                           |                 | Dépenses                                                         |                 |
| 013 Rabais, remises et ristournes obtenues (remboursement contrat téléphonie)      | 1 590,00        | 011 charges à caractères général (gaz chauffage et alimentation) | 1 660,00        |
| 75 autres produits de gestion courante (complément redevance centrale Nid d'Aigle) | 1 070,00        | 042 opération de transfert entre sections (amortissement)        | 1 000,00        |
|                                                                                    |                 |                                                                  |                 |
|                                                                                    |                 |                                                                  |                 |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>2 660,00</b> |                                                                  | <b>2 660,00</b> |
| Section d'investissement                                                           |                 |                                                                  |                 |
| Recettes                                                                           |                 | Dépenses                                                         |                 |
| 040 opération d'ordre de transfert entre section (amortissement)                   | 1 000,00        | 21/2111 terrain nu                                               | 1 000,00        |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>1000,00</b>  | <b>TOTAL</b>                                                     | <b>1 000,00</b> |

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2025 :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/37 subventions aux associations et sportifs de haut niveau

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions déposées par les associations la maison des marmottons et le festival des randonnées musicales du Ferrand.

Cette année, deux jeunes sportifs habitant la commune performant en snowboard au sein du ski club des Deux Alpes et sont inscrits sur la liste sportifs Collectifs nationaux du Ministère des Sports. Ils ont sollicité une aide financière de la commune pour leur permettre la pratique de leur sport, dont le coût est estimé à 20 000€ par an (déplacements, matériel, licence, ...).

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à ces demandes et d'attribuer les subventions suivantes :

| <u>Associations</u>                          | Proposition de subvention |
|----------------------------------------------|---------------------------|
| La maison des Marmottons                     | 1 000€                    |
| Festival des randonnées musicales du Ferrand | 500€                      |
| <u>Sportifs</u>                              | Proposition de subvention |
| ULIANA Margot                                | 2 000€                    |
| FAIVRE Elouan                                | 2 000€                    |

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution des subventions proposées ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

### Délibération n°2025/38 cadeau de départ à la retraite

Monsieur le Maire propose d'offrir un cadeau de départ à la retraite à Madame JOUANNY Agnès sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 1 000€ :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

La date de la cérémonie est fixée au vendredi 4 juillet à 18h30 à la Salle polyvalente.

### Questions diverses

#### **Modification du profil des chemins pédestres**

Monsieur PINATEL François a constaté que le profil du chemin de la « Petite vie » avait été modifié pour permettre la pratique du cross en vélo (trou, bosse, tremplins). Monsieur le Maire demande la remise en état du chemin par les intéressés et prévient la communauté de communes en charge de l'entretien des sentiers.

#### **Signalétique**

Un travail de mise à jour de la signalétique est en cours par les élus, certains panneaux obsolètes ont d'ores et déjà été déposés :

- Le panneau indiquant les refuges au départ du chemin des Clots a été remplacé et les informations actualisées,
- Le panneau de la Via Ferrata au départ de la RD1091 va être remplacé et les informations actualisées,
- Une signalétique des services, équipements publics et commerces va être mise en place à l'intérieur du village, en attente du devis,

Madame DEUIL Florence demande dans quelle mesure une signalétique pourrait être installée à l'intersection RD1091/RD25 pour indiquer la présence de commerces (restaurants, hébergements, commerces) dans la vallée du Ferrand. Monsieur le Maire transmet cette demande au SIEPAF, compétent pour l'ensemble des communes de la vallée.

#### **Recensement de la population**

L'INSEE a confirmé les chiffres du recensement réalisé en février 2025 : 181 habitants permanents peuplent la commune (194 au dernier recensement en 2019).

#### **Emplois jeune**

5 candidatures ont été réceptionnées et toutes ont connues une suite favorable pour un travail cet été au sein du service technique.

#### **Suppression des fosses septiques**

Les entreprises ont été consultées, les offres seront remises pour le 6 juin. Une information sera faite aux habitants concernés par les travaux dans le courant de l'été pour la suite du projet avec un objectif de réalisation des travaux à l'automne 2025.

Levée de séance à 20h30

\* ~ \* ~ \* ~ \*

**Le Maire**  
**Bernard MICHEL**

**Le secrétaire de séance**  
**PINATEL François**

**« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »**